

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par
M. Jolivet

ARTICLE 2

Supprimer le mot :

« gravement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la qualification « gravement », qui est une notion subjective.